

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU VERCORS
LA CHAPELLE EN VERCORS / SAINT AGNAN EN VERCORS
45 RUE DES ÉCOLES – 26420 SAINT AGNAN EN VERCORS

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 08 MARS 2023**

Le **huit mars deux mil vingt trois**, à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni en session **ordinaire**, à la salle du conseil de La Chapelle en Vercors, sous la Présidence de Monsieur **Yves PESENTI**, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présents : Messieurs Yves PESENTI, Cyrille EYMARD, Frédéric ALLIER, Michaël AUDEMARD, Laurent LEONOFF, Alexandre BONNIER, Pascal BRUNET et Robert JUGE.

Absents : /

Absents excusés : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LEONOFF

Assistait également à la réunion : /

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

- Approbation des procès verbaux du 21/11/2022 et du 06/02/2023.
- Approbation du compte de gestion 2022 : Budgets Eau et Assainissement.
- Approbation du compte administratif 2022 : Budgets Eau et Assainissement.
- Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2022 : Budgets Eau et Assainissement
- Vote du budget primitif 2023 : Budgets Eau et Assainissement
- Servitudes lotissement « Vue des Ailes » à la Chapelle en Vercors.
- Questions diverses.

Approbation des procès verbaux du 21/11/2022 et du 06/02/2023 : *approuvé à l'unanimité.*

Délibération n° 2023-02 : « Approbation du compte de gestion 2022 budget EAU » : *approuvé à l'unanimité.*

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le compte de gestion dressé par Monsieur Le Receveur Syndical, du budget eau 2022, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :		<u>Investissement</u> :	
Dépenses	164 833,53 €	Dépenses	420 447,40 €
Recettes	161 175,96 €	Recettes	287 723,41 €
Solde d'exécution	-3 657,57 €	Solde d'exécution	-132 723,99 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 (réalisation 2022 + report 2021) :

Fonctionnement	71 091,24 €
Investissement	115 955,31 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion 2022 budget EAU, dressé par Monsieur le Receveur Syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2023-03 : « Approbation du compte de gestion 2022 budget ASSAINISSEMENT » : *approuvé à l'unanimité.*

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le compte de gestion dressé par Monsieur Le Receveur Syndical, du budget assainissement 2022, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	200 899,46 €
Recettes	204 854,36 €
Solde d'exécution	3 954,90 €

Investissement :

Dépenses	198 083,48 €
Recettes	134 575,05 €
Solde d'exécution	-63 508,43 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 (réalisation 2022 + report 2021):

Fonctionnement	30 200,08 €
Investissement	45 321,47 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCLARE** que le compte de Gestion 2022 du budget assainissement, dressé par Monsieur le Receveur Syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2023-04 : « Approbation du compte administratif 2022 budget EAU » : approuvé à l'unanimité.

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le compte administratif 2022 du budget eau qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	164 833,53 €
Recettes	161 175,96 €
Solde d'exécution	-3 657,57 €

Investissement :

Dépenses	420 447,40 €
Recettes	287 723,41 €
Solde d'exécution	-132 723,99 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 (réalisation 2022 + report 2021):

Fonctionnement	71 091,24 €
Investissement	115 955,31 €

Restes à réaliser d'investissement à reporter :

Recettes	329 564,00 €
Dépenses	291 005,78 €

Hors de la présence de Monsieur Yves PESENTI, Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCLARE** que le Compte Administratif 2022 du budget eau, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2023-05: « Approbation du compte administratif 2022 budget ASSAINISSEMENT » : approuvé à l'unanimité.

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le compte administratif 2022 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	200 899,46 €
Recettes	204 854,36 €
Solde d'exécution	3 954,90 €

Investissement :

Dépenses	198 083,48 €
Recettes	134 575,05 €
Solde d'exécution	-63 508,43 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 (réalisation 2022 + report 2021):

Fonctionnement	30 200,08 €
Investissement	45 321,47 €

Restes à réaliser d'investissement à reporter :

Recettes	199 738,00 €
Dépenses	173 889,00 €

Hors de la présence de Monsieur Yves PESENTI, Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCLARE** que le Compte Administratif 2022 du budget assainissement, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2023-06 : « Affectation du résultat de fonctionnement 2022 budget EAU » : *approuvé à l'unanimité.*

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le résultat positif du service de l'Eau pour l'exercice 2022 s'élève à **71 091,24 €** en fonctionnement. Cette somme est conforme aux écritures du Receveur Syndical. Il convient de procéder à l'affectation de cet excédent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

Report en exploitation R 002 sur budget 2023 : **71 091,24 €**

Délibération n° 2023-07 : « Affectation du résultat de fonctionnement 2022 budget ASSAINISSEMENT » : *approuvé à l'unanimité.*

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le résultat positif du service de l'Eau pour l'exercice 2022 s'élève à **30 200,08 €** en fonctionnement. Cette somme est conforme aux écritures du Receveur Syndical. Il convient de procéder à l'affectation de cet excédent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

Report en exploitation R 002 sur budget 2023 : **30 200,08 €**

Délibération n° 2023-08 : « Vote du budget primitif 2023 budget EAU » *approuvé à l'unanimité.*

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le budget primitif 2023 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	233 015,00 €	Dépenses	1 483 865,00 €
Recettes	233 015,00 €	Recettes	1 483 865,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2023 du Syndicat « service eau »

Délibération n° 2023-09 : « Vote du budget primitif 2023 budget ASSAINISSEMENT » *approuvé à l'unanimité.*

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le budget primitif 2023 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	259 225,00 €	Dépenses	612 130,00 €
Recettes	259 225,00 €	Recettes	612 130,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2023 du Syndicat « service assainissement ».

Délibération n° 2023-10 : « Servitudes lotissement « Vue des Ailes » à la Chapelle en Vercors » *approuvé à l'unanimité.*

Monsieur le Président, rappelle que pour la viabilisation du lotissement privé « Vue des Ailes » à la Chapelle en Vercors, un tronçon du réseau d'assainissement appartenant au syndicat a été dévié par le lotisseur. Des nouvelles servitudes sont à enregistrer pour le nouveau tracé de la conduite.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent aux servitudes dans le lotissement « Vue des Ailes » à la Chapelle en Vercors.

6 - Questions diverses :

➤ **Tranche 2 « sécurisation captage du Trou de l'Aygue »** : cette tranche correspond à la pose de la canalisation d'adduction d'eau potable, depuis le nouveau déssableur (tranche 1 des travaux) jusqu'au réservoir de Saint Alexis. Le syndicat a envoyé un courrier au service Pôle Eau de la Direction Départementale des Territoires de La Drôme, afin d'avoir la confirmation que ces travaux ne sont pas soumis à l'autorisation d'un droit d'eau annexe. Monsieur Le Président précise que le syndicat a obtenu de l'État au titre de la DETR 2022 et du Département de La Drôme, 80 % de subvention pour ces travaux.

➤ **Association Foncière Pastorale Libre de la montagne de Beure** : Monsieur Pascal BRUNET informe les membres du conseil, que l'association AFP libre de la montagne de Beure est en cours de constitution, et en tant que propriétaire d'une cabane sur l'alpage de Combe Male, il serait intéressant que le syndicat adhère à cette association.

Les membres du conseil trouve l'idée intéressante et attende donc les statuts de cette association pour y adhérer.

La séance est levée à 22h00

Le Secrétaire,
Laurent LEONOFF



Le Président,
Yves PESENTI

